

FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DANS LES DISPOSITIFS DE POLITIQUE DE L'EMPLOI : *les principaux enseignements du Panel des bénéficiaires*

É VALUER les effets des mesures pour l'emploi et la formation professionnelle mobilisées pour lutter contre le chômage et l'exclusion suppose de suivre leurs bénéficiaires dans la durée. Dans ce but, la Dares a mis sur pied en 2001 un Panel couvrant huit dispositifs et comportant trois cohortes de personnes qui y sont entrées en 1999, et cinq cohortes de sortants au cours de cette même année.

Une première exploitation de ce panel a décrit, il y a quelques mois, la réinsertion professionnelle des sortants, 27 mois après la fin de leur contrat (1). Elle montrait que l'insertion des anciens bénéficiaires de contrats relevant du secteur marchand (contrats d'alternance et contrat initiative emploi) était réalisée à 80 %, alors que moins de 60 % des anciens bénéficiaires du contrat emploi-solidarité et du stage d'insertion et de formation à l'emploi occupaient un emploi, dont une part non négligeable n'était pas de droit commun de surcroît. Toutefois, le retour à l'emploi classique a été plus rapide et plus massif que pour leurs prédécesseurs entrés en mesure en 1994. Certes, la conjoncture économique favorable du moment a contribué à ce bon résultat, mais le recentrage en 1998 de ces mesures sur les publics les plus en difficulté, pour lesquels le retour vers l'emploi est *a priori* plus difficile, a dû exercer l'effet inverse.

PANEL DARES

(1) - Berger E., Defossez M., De Palmas J.-P., Even K., Mas S., Sanchez R., Zamora P. (2002), « Les bénéficiaires des politiques de l'emploi : des parcours sensibles aux mouvements conjoncturels de l'économie », Premières Synthèses, n°52.3, décembre 2002.

Parmi les explications de ce meilleur reclassement figure l'attention croissante portée aux conditions de passage dans les mesures et au rôle des acteurs dans leur mise en œuvre. Cet aspect est rarement évoqué lorsque l'on traite de l'efficacité de la politique de l'emploi, la qualité du traitement y étant supposée uniforme. C'est sur cette question que l'on a choisi de se focaliser ici en mettant l'accent sur les actions de formation et d'accompagnement dispensées au cours du passage dans quatre dispositifs : *Contrat Emploi-Solidarité* (CES), *Programme Nouveaux Services-Emplois Jeunes* (NS-EJ), *Trajet d'Accès à l'Emploi* (Trace), et *Contrat Initiative Emploi* (CIE) (2).

Mêlant éléments factuels et résultats d'opinion, les quatre études peuvent aussi être lues à travers le prisme des finalités propres à chacun de ces dispositifs : développement d'activités nouvelles et professionnalisation pour le NS-EJ, renforcement des actions de formation et d'accompagnement et retour à l'emploi pour le CES, réintégration directe et durable pour le CIE, progrès vers l'autonomisation pour les jeunes de Trace.

LA FORMATION : UN ACCÈS INÉGAL

Quel que soit le dispositif, l'accès à la formation est très inégal : 77 % des bénéficiaires en emploi-jeunes, 52 % en Trace, 33 % en CES et 16 % en CIE ont suivi au moins une formation au cours de leur contrat ou programme. Si la proportion est faible pour les CIE et les CES, c'est que la formation n'y est pas prioritaire. Dans le premier cas, le contrat est de droit commun et ne vise pas à compléter une formation insuffisante mais offre plutôt l'occasion de valoriser des compétences acquises. Pour le second, il n'existe pas véritablement d'obligation pour l'employeur en la matière.

Néanmoins, l'accès à la formation est en hausse pour les CES au regard du panel précédent représentatif des entrants de 1994 (+ 6 points).

S'adressant sans doute à ceux qui sont le plus aptes à identifier leurs besoins, les formations sont généralement offertes aux plus diplômés. Il n'en va pas de même pour Trace, où les prescripteurs de formation se mobilisent plutôt pour les moins diplômés.

Les logiques d'offre de formation se distinguent selon la nature des dispositifs : en NS-EJ ou Trace, elles consistent généralement à adapter le jeune au poste ou à un emploi futur. Cela est moins vrai en CES, où ces formations s'adressent surtout aux plus âgés qui restent dans le monde de l'emploi aidé. La préparation des concours y tient par contre une plus large place. En CIE, l'offre de formation dépend entièrement de l'employeur. Elle ne paraît pas avoir d'effet sur les chances de rester ou non dans l'entreprise au terme du contrat et se réduit avec la taille de l'entreprise.

Bien que ces logiques diffèrent selon la mesure, suivre une formation annonce toujours un parcours professionnel plus favorable : ceux qui en bénéficient se retrouvent plus souvent en emploi classique qu'en emploi aidé, et moins nombreux au chômage. En outre, les perspectives sont d'autant meilleures que le temps passé en formation est long. Pour les NS-EJ, qui n'étaient pas encore sortis du programme au moment de l'enquête, l'insertion dépendra de la possibilité de transférer les compétences professionnelles qu'ils estiment avoir acquises.

L'ACCOMPAGNEMENT RESTE LIMITÉ

L'accompagnement est aussi un facteur potentiellement favorable à la réinsertion. En CES, il reste toutefois peu développé : plus de la moitié des bénéficiaires n'a pas rencontré son employeur pour faire le bilan du contrat. En NS-EJ, près de la moitié des jeunes n'ont pas de tuteur et, parmi eux, la moitié déclare avoir appris leur travail sans l'aide d'un collègue ni du supérieur hiérarchique.

(2) - Defosseux M., (2003), « La formation au cours du CES : une influence durable sur les parcours mais un accès limité », Premières Synthèses, n° 44.2, Dares.

Davoine L., Zoyem J.-P., (2003), « Regards des bénéficiaires sur la professionnalisation dans le dispositif Nouveaux services - Emplois jeunes », Premières Synthèses, n° 44.3, Dares.

Mas S., (2003), « Trace : un parcours accompagné vers l'autonomie », Premières Synthèses, n° 44.4, Dares.

Berger E., (2003), « Le CIE : un retour durable à l'emploi », Premières Synthèses, n° 44.5, Dares.

Pour Trace, l'accompagnement est au contraire une pièce maîtresse. Il est assuré par un conseiller ou un référent dont le rôle apparaît crucial, et qui peut être amené à se mobiliser sur des aspects périphériques de l'insertion professionnelle proprement dite (logement, aide financière...). Ce sont paradoxalement les plus avancés en âge de ces jeunes qui y recourent le plus fréquemment pour leur recherche d'emploi ou de formation.

Au total, l'accompagnement apparaît limité. Si son rôle favorable sur la réinsertion est manifeste dans le cas du CES, il reste à valider pour les programmes Trace et NS-EJ lorsque les jeunes en seront sortis.

DES OPINIONS CONTRASTÉES SUR LE DÉROULEMENT DU DISPOSITIF

L'appréciation portée par les bénéficiaires sur leur passage en mesure dépend fortement de leur situation professionnelle au moment de l'enquête. Certains étaient sortis depuis longtemps (27 mois pour le CIE et le CES, 1 an pour Trace) mais plus ou moins bien réinsérés, d'autres étaient toujours en mesure (CEJ). Il convient donc de jauger leur opinion en conséquence.

Dans l'ensemble, elle est positive par rapport aux objectifs du contrat. Ainsi, 90 % des emplois-jeunes estiment avoir acquis des compétences professionnelles ; 75 % des jeunes entrés en Trace jugent utile, voire indispensable, le rôle de leur conseiller ; le principal bénéfice mis en avant par les anciens CES réside dans la confiance en soi retrouvée ; deux tiers d'anciens bénéficiaires du CIE jugent que le contrat permet avant tout de trouver un emploi.

Des progrès restent néanmoins à accomplir : 50 % seulement des jeunes en Trace jugent positivement leur passage, ou auraient souhaité avoir davantage de contacts avec leur conseiller ou référent. Ceci est peut-être le signe que la marche vers l'autonomie n'est pas achevée à la sortie du dispositif : 27 mois après leur entrée dans le programme, les conseillers sont d'ailleurs toujours présents dans plus de la moitié des cas. L'utilité du contrat pour retrouver un emploi ne fait pas l'unanimité des anciens CES, et un tiers de ceux qui ont suivi une formation en reste insatisfait.

En définitive, malgré quelques améliorations depuis le milieu des années 1990, les actions de formation et d'accompagnement restent encore peu mobilisées dans les mesures anciennes, alors qu'elles le sont plus largement dans les dispositifs récents (NS-EJ, Trace). On peut le regretter dans la mesure où les premiers résultats présentés ici semblent indiquer que formation et accompagnement favorisent l'insertion. Des études consacrées aux contrats d'alternance et aux stages d'insertion et de formation à l'emploi, ainsi que des travaux ultérieurs fondés sur les prochaines vagues d'enquêtes du panel (2004 et 2005), viseront à confirmer ces résultats.

Karl EVEN (DARES).

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie : 01.44.38.24.43. www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.

Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepasant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Reprographie : DARES.

Abonnements : *La Documentation Française*, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - www.ladocumentationfrancaise.fr

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 112 €, CEE (TTC) 118,10 €, hors CEE (TTC) 120,20 €. Publicité : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.

Les évolutions de la formation professionnelle : regards croisés

Actes du séminaire de la DARES 2002
sur le droit de la formation professionnelle

Sous la direction de Nicole Maggi-Germain et Agnès Pélage

Le bilan plutôt négatif de la mise en œuvre de la loi de 1971 « portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre d'une éducation permanente », les recompositions du marché du travail, la mobilité accrue de la main-d'œuvre dans le cadre de la promotion d'une éducation et d'une formation tout au long de la vie sont autant d'incitations à réfléchir sur le droit de la formation professionnelle et sur l'effectivité de ce droit.

Quelles sont les inflexions juridiques successives en matière de formation et quelles connaissances historiques seraient utiles à leur meilleure compréhension ? Quels sont les acteurs et les lieux qui contribuent à l'élaboration de la norme juridique en matière de formation ? Quels sont le rôle et les pratiques effectives des partenaires sociaux ? Quels sont les concepts structurants du droit de la formation professionnelle et quelle en est la fragilité actuelle ? Que peut être un droit de la formation professionnelle au regard d'un droit de la formation professionnelle ? Quels sont les enjeux autour de la reconnaissance de la formation professionnelle ?

Cet ouvrage propose des éléments d'analyse et des pistes d'interrogations et de recherches sur le droit de la formation professionnelle et les usages qui en sont faits. Il est issu d'un séminaire organisé, en 2002, par la Dares sur le droit de la formation professionnelle. Il réunit des contributions de chercheurs issus de plusieurs disciplines et de partenaires institutionnels de la Dares. Il présente, en outre, les principaux éléments des débats qui se sont tenus entre les membres du groupe de travail auquel ont été associés les partenaires sociaux en charge des questions de formation professionnelle.



308 pages
22 €

Direction de l'animation de la recherche,
des études et des statistiques



<http://www.travail.gouv.fr>
(Rubrique Emploi puis Études et Statistiques)

Ministère
des affaires sociales,
du travail
et de la solidarité

En vente à :

La Documentation Française
29-31, quai Voltaire - 75344 Paris
Cedex 07

Téléphone : 01.40.15.70.00 - Télécopie
: 01.40.15.72.30

<http://www.ladocumentationfrancaise.gouv.fr>



**bon de
commande**

à envoyer à

**La documentation
Française**

124, rue Henri-Barbusse
93308 Aubervilliers Cedex
FRANCE

Téléphone 01 40 15 70 00
Télécopie 01 40 15 68 00

www.ladocumentationfrancaise.fr



Direction de l'animation
de la recherche,
des études et des statistiques

<http://www.travail.gouv.fr>

**CAHIER
TRAVAIL ET EMPLOI**
*Les évolutions
de la formation
professionnelle :
regards croisés*

Participation aux frais de facturation et de port,
sauf pour les abonnements

Prix unitaire TTC	Nbre	Total
22 €		4,95 €
montant total à payer		
1 euro = 6,55957 F		

Nom _____

Prénom _____

Profession _____

Adresse _____

Code postal _____

Localité _____

Je règle

Par **chèque bancaire** ou **postal**
à l'ordre de M. l'Agent comptable
de la Documentation française

Par **carte bancaire**
(date d'expiration)

N°

Date

Signature